

# COTISATION HIVER 2020 - 2021

30 semaines : du 14 septembre 2020 au 11 avril 2021

4 terrains en tapis sous bulle + 1 terrain 12m

	Paieiment avant 30/06	Paieiment après 30/06	Tarif heure volante
9h à 16h en semaine	389 € = 12,9 €/h	435 € = 14,5 €/h	20 €
Àpd 16h en semaine	517 € = 17,2 €/h	580 € = 19,3 €/h	20 €
Le WE	430 € = 14,33 €/h	485 € = 16,16 €/h	20€
Titulaire ou co-titulaire	Membres étant déjà dans une récurrence hiver		10 €
Étudiant école tennis	Élève inscrit au cycle en cours		10 €

## Avis important aux membres hiver 2019-2020 et/ou été 2020

*Les titulaires d'un terrain d'hiver 2019/2020 ont la priorité pour le renouvellement de leur terrain d'hiver 2020/2021 jusqu'au 30 avril 2020.*

***La confirmation des terrains 2020/2021 doit nous parvenir pour le 30 avril 2020 par versement d'un acompte de 100 € ; le solde étant dû pour le 30 juin 2020 au plus tard afin de bénéficier du prix préférentiel.***

*A partir du 1<sup>er</sup> mai 2020, les personnes extérieures peuvent réserver les terrains pour lesquels les membres n'ont pas payé l'acompte, ceux-ci perdant leur priorité.*

*Si vous possédez un abonnement et que vous ne pouvez pas venir jouer, veuillez nous avvertir à temps (par mail à [michel.decock@batd.eu](mailto:michel.decock@batd.eu) 24h minimum) afin que d'autres personnes puissent bénéficier des terrains. Dans ces conditions, vous récupérerez votre heure avant la fin de la saison d'hiver. Il est autorisé de pouvoir récupérer maximum 4h au total.*

Pour des facilités de comptabilité, le paiement se fera par **virement avec communication précise au n° de compte BE40 1096 6047 5463** via le compte du titulaire du terrain qui sera seul responsable du paiement.